



## Direction de l'Urbanisme

**Affaire suivie par :** Salima Harroussi, DU-SdA

Paris, le 29/04/2022

**PÉRIMÈTRE VILLA D'ESTE**  
**Comité de suivi**  
**CR réunion du 20 avril 2022**

**Participants :**

Philippe COUDY	Syndic Le Terroir
Sann LONG	Conseil syndical Masséna-Ivry
Serge GRIGORIEFF	Conseil syndical Masséna-Ivry
Éric SAULMIER	Président du conseil syndical Atlas
Alain VIALLARD	Conseil syndical Masséna-Ivry et président du conseil syndical Ancône
William VERSERON	Conseil syndical Masséna-Ivry
Patrick BEN SOUSSAN	Architecte - Urbaniste
Baptiste BOSSARD	Cabinet du Maire du 13 <sup>ème</sup>
Céline PATTIN	Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires - EDL
Salima HARROUSSI	Direction de l'Urbanisme - SdA

**Diffusion :** Participants et membres des conseils syndicaux n'ayant pas pu assister à la réunion,

\*\*\*

**Objet de la réunion: Présentation de l'équipe en charge de l'étude préalable de l'aménagement du périmètre Villa d'Este (Copropriété horizontale Masséna-Ivry) et poursuite de la co-construction du projet dans le cadre du comité de suivi**

Dans le prolongement des ateliers de concertation organisés par la Ville de Paris en 2019-2020 dont la restitution de la synthèse a fait l'objet d'une exposition sur rue et de « pieds d'immeubles » du 15 au 18 juin 2021, le premier comité de suivi des études du périmètre Villa d'Este s'est tenu le 20 avril 2022.

La Ville de Paris a rappelé à cette occasion le contexte de l'opération qui s'inscrit dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain Olympiades - Place de Vénétie - Villa d'Este. Plusieurs projets de requalification ont été mis en œuvre depuis 2004 jusqu'à la livraison de la requalification de la place de Vénétie en juillet 2018.

La Ville de Paris poursuit les opérations d'amélioration de l'espace public et de l'espace privé à usage public à travers la réalisation du projet de requalification de l'accès Regnault, dernier accès à la dalle des Olympiades à mettre aux normes, dont les études opérationnelles démarrent en juin 2022 ainsi qu'en participant aux travaux de réaménagement des abords de la tour Abeille à hauteur de 300K€ (budget participatif parisien) et dont le chantier démarre en septembre 2022.

Le syndic Le Terroir a attiré l'attention sur la limite de propriété entre la copropriété Masséna-Ivry et 1001 Vies habitat. Le sujet fait l'objet d'échanges entre le syndic et le bailleur.

Monsieur Ben Soussan, architecte-urbaniste agence Quintet, mandataire du groupement en charge de l'étude préalable de l'aménagement du périmètre Villa d'Este a présenté la composition de son équipe et le déroulé de ses études. Il proposera 2 scénarios d'aménagement: un scénario reprenant la synthèse produite à l'issue des ateliers de concertation menés par Ville Ouverte et l'APUR en 2019-2020 et un deuxième scénario proposant des solutions alternatives aux dysfonctionnements identifiés.

Les études se dérouleront en 3 étapes principales correspondant à 3 rencontres avec le comité de suivi pour réfléchir avec les habitants, récolter leurs avis et avancer en tenant compte avant de présenter au vote de l'AG la version finale de l'étude et le montage projeté permettant à la Ville de Paris de lancer les études opérationnelles.

Concernant la composition du comité de suivi, les membres des conseils syndicaux présents ne s'opposent pas à l'association des habitants rencontrés en « pieds d'immeubles » du moment qu'ils font partie des copropriétés des tours Atlas, Bologne et Ancône.

Le nouveau propriétaire du volume du jardin Gécina sera également invité à participer aux comités de suivi.

Les membres des conseils syndicaux ont par contre rejeté l'idée d'associer le commerce Casino dont la jouissance d'une servitude sur l'emprise de la copropriété horizontale génère des nuisances et des dégradations source de conflits.

**Prochaine étape :**

Le prochain comité de suivi sera organisé début juillet à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape des études.

Le prochain comité de suivi se déroulera à partir de 18h30 dans un local à proximité du site afin de faciliter aux copropriétaires la participation à la réunion.